

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 19/06/2023

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE Antoine

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Présent dans la salle : Mme DIXON.

Le conseil commence par une minute de silence en mémoire de Monsieur Bernard Nicolas.

Lecture du compte rendu du 03 avril 2023. Approuvé à l'unanimité.

1. SIVU – APPROBATION RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal des rapports annuels 2022 du SIVU sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les rapports annuels 2022 du SIVU sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

2. DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme DECKER vend ses parcelles B175- B540 – B543 – B 549 sis Quinson et que la Commune doit décider si elle exerce ou non son droit de préemption sur ces terrains.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles référencées B175- B540 – B543 – B 549 sis Quinson appartenant à Madame DECKER Geneviève et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires relatives à cette affaire.

3. TRAVAUX MAISON VALENTIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les problèmes de fuites de la toiture de la maison Valentin (location communale).

Il présente devis de l'entreprise A TRAVERS BOIS – Nicolas GALLY pour effectuer les travaux de réparation pour un montant de 400.00 €HT.

Le Conseil Municipal, par à l'unanimité approuve les travaux de réparations de fuites de la toiture de la maison Valentin, valide le devis de l'entreprise A TRAVERS BOIS – Nicolas GALLY pour un montant de 400.00 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4. TRAVAUX CHEMIN DU VIEUX CUREL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le problème d'affouillement aval du chemin du Vieux Curel et la décision du 13 mars 2023 de confier l'étude préparatoire à l'association IT 04 afin de faire des travaux de réparation durables.

Monsieur le Maire présente l'étude de IT 04 et indique que le montant des travaux estimé est de 27 607.00 €HT.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ces travaux et propose de demander au département une subvention de type FODAC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés dans l'étude de l'association IT 04, pour un montant de travaux estimé de 27 607.00 € HT, Sollicite l'aide financière maximale du Département au titre du FODAC 2023, approuve le plan de financement ci-après :

*Département FODAC :	16 063.00 € soit 58.18 % (plafond subv 16 063.00€)
*Commune :	<u>11 544.00 €</u> soit 41.82 %
Total :	27 607.00 € HT

s'engage à financer la part communale de l'opération et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. REMBOURSEMENT DE FACTURES

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que Madame BARTHELEMY Isabelle a fait l'avance pour l'achat d'un rosier à la commune pour les obsèques de Monsieur Bernard Nicolas pour un montant de 25.00 €.

Madame Barthelemy ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour décide de rembourser Madame BARTHELEMY Isabelle pour un montant de 25.00 € (vingt-cinq euros).

6. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21H17

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

